



92

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIERS MONTÉS ET POSÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU - LOT 1 : MEUBLES D'EQUIPEMENT POUR L'ECOLE : SALLE DE CLASSE, ACCUEIL DE LOISIRS, LIEUX SPECIFIQUES (BUREAU DIRECTEUR, SALLE DES MAITRES ...) ET SALLE DE RESTAURATION.

**DÉCISION N° AU-18-386
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-246 en date du 25/07/2018 de signer le marché d'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau 34/36, rue Mirabeau pour le lot 1 : meubles d'équipement pour l'école : salle de classe, accueil de loisirs, lieux spécifiques (bureau directeur, salle de maître) et salle de restauration (notifié le 02/08/2018) ;

CONSIDÉRANT la réutilisation du mobilier des classes maternelles et l'ouverture demandée par l'éducation nationale d'un nombre de classe supérieur à celui initialement prévu d'une part et l'expression de besoins des nouveaux enseignants nommés fin août d'autre part ;

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle constatée sur le récapitulatif de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, ligne sous-total partie collective accueil de loisirs ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DELAGRAVE, domiciliée, ESPACES Lognes, 8, rue Sainte Claire Deville – 77 437 MARNE LA VALLEE, représentée par Monsieur Jean DELAGRAVE, Président du Conseil d'administration, l'avenant n°1 au marché d'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau 34/36, rue Mirabeau pour le lot 1 : meubles d'équipement pour l'école : salle de classe, accueil de loisirs, lieux spécifiques (bureau directeur, salle de maître) et salle de restauration.

Le montant total des modifications apportées à la décomposition du prix global forfaitaire (plus et moins-value) s'élève à 6 517,00 € HT (7 820,40 € TTC).

Le montant maximum des besoins hors forfait est augmenté de 5 000,00 € HT (6 000 € TTC) portant le nouveau montant maximum à 8 333,33 € HT (10 000 € TTC).

La correction de l'erreur matérielle sur la décomposition du prix global forfaitaire a une incidence de moins 30,00 € HT.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181214-lmc1H5857H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/12/2018
Date de Publication : 14/12/2018

Le montant en moins-value de l'avenant n°1 s'élève en conséquence à 1 547,00 € HT (1 856,40 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181214-Imc1H5857H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/12/2018
Date de Publication : 14/12/2018